

Qui :

Qui perçoit la taxe ? Les communes et EPCI

Quels sont les dispositifs taxables ? Tous les supports publicitaires fixes, visibles de toute voie ouverte à la circulation publique.

Quand :

Depuis le 1er janvier 2009, en application de l'art. 171 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, la TLPE remplace la TSA et la TSE. Le conseil municipal doit prendre une délibération avant le 1er juillet de l'année N pour qu'elle soit applicable l'année N+1.

Quoi :

- les dispositifs publicitaires : tout support susceptible de contenir une publicité
- les enseignes : toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce
- les préenseignes : toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité

Les éléments :

Prendre en compte la somme de la superficie de tous les supports :

- les logos et noms sur les 2 faces d'une (des) enseigne(s) drapeau(x)
- les cumuls des logos et noms sur les bandeaux ou autres écussons
- les cumuls des logos et noms sur les totems
- les vitrophanies collées à l'extérieur du magasin

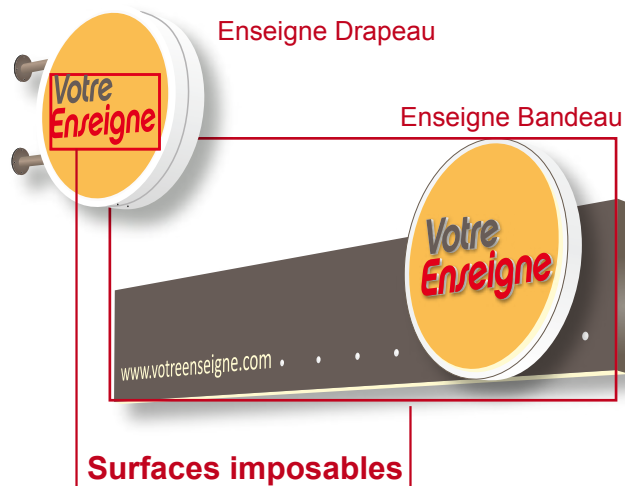
Rappel : La superficie imposable est celle du rectangle formé par les points extrêmes de l'inscription, forme ou image.

Attention, NE DOIVENT PAS ÊTRE PRIS EN COMPTE :

- les panneaux parking, panneaux horaires
- les vitrophanies, affiches, collées à l'intérieur du magasin

Combien :

- Les tarifs de la taxe s'appliquent par m² et par an à la superficie «utile» des supports taxables: superficie effectivement utilisable à l'exclusion de l'encadrement du support
- La superficie imposable est celle du rectangle formé par les points extrêmes de l'inscription, forme ou image.



Tarif/an	Superficie				
	Somme des superficies des enseignes sur un même bâtiment				
Nombre d'habitants	< 7m ²	> 7m ² =12m ²	> 12m ² =50m ²	> 50m ²	
< 50 000	Exonération	15€*	30€*	60€*	
50 000 à 199 999	Sauf	Décision	20€*	40€*	80€*
>200 000	Conseil Municipal	30€*	60€*	120€*	

*Montants préconisés sauf décision contraire du Conseil Municipal

Tél : 03 87 66 54 26 • Fax : 03 87 66 46 17 • E-mail : info@atelier-enseignes.com

Adresse : 35, rue des Garennes • 57155 MARLY • Site Internet : www.atelier-enseignes.com
S.A.R.L. au Capital de 38 112,25 € • RCS Metz 79 B 252 • SIRET 950 018 309 00043 • Code APE 7311 Z
B.P.L. Montigny-lès-Metz, IBAN FR76 14707.00035.00121197180.14 • TVA FR 66 950 018 309 • TVA. LU 17 913 062